



BEACONSFIELD

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nouveau schéma d'aménagement de Montréal

« Nous avons obtenu la protection définitive et officielle du Bois Angell comme parc régional »

- Le maire Georges Bourelle

BEACONSFIELD, le 30 janvier 2015 - Le maire de Beaconsfield, Georges Bourelle, est particulièrement heureux d'annoncer la protection définitive et la conservation officielle du Bois Angell comme parc nature de l'agglomération de Montréal, après plus de 30 ans d'efforts et de négociations de toutes sortes en ce sens.

Les conseils municipaux de Montréal et de l'agglomération de Montréal ont en effet entériné, tour à tour cette semaine en assemblée publique, le nouveau schéma d'aménagement de Montréal, qui désigne et protège le Bois Angell à titre de parc nature.

« C'est une étape cruciale pour la préservation du Bois Angell. Elle confirme la protection de ce boisé exceptionnel d'une grande valeur écologique. Je suis d'autant plus fier de cet accomplissement qu'il s'agissait de l'un de mes principaux engagements politiques. Il est maintenant réalisé », se réjouit le maire Bourelle.

Monsieur le maire a aussi tenu à souligner la collaboration de l'administration du maire de la Ville de Montréal, Denis Coderre, et du responsable du schéma d'aménagement du comité exécutif, Russell Copeman, tout comme le travail exemplaire des fonctionnaires de Montréal et de Beaconsfield, pour avoir complété cette étape cruciale de désignation du Bois Angell comme espace naturel.

La forêt du Bois Angell est l'une des plus grandes de l'île de Montréal. C'est un joyau naturel pour Beaconsfield. On y trouve deux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), soit ceux de l'érablière à caryer cordiforme et de la frênaie rouge, qui sont considérés comme deux ensembles forestiers rares au Québec.

Sa désignation officielle s'inscrit aussi dans la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal qui vise maintenant à protéger 10 % de l'ensemble de son territoire. La Ville de Beaconsfield avait déjà réalisé, à la hauteur de ses moyens, l'acquisition d'une partie de la forêt en 2007.

Historique de reconnaissance

Le maire est d'autant plus fier de cette confirmation par l'Agglomération que la valeur écologique exceptionnelle du Bois Angell a été prouvée à maintes reprises par le passé,



BEACONSFIELD

que ce soit par l'octroi par Québec du statut de réserve naturelle, la reconnaissance des écosystèmes forestiers exceptionnels du Bois Angell en 2005 et, encore par l'ancêtre de l'agglomération, la Communauté métropolitaine de Montréal, qui l'a désigné comme un bois d'intérêt dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), puis exprimé une vision voulant sa protection et sa mise en valeur. Le Bois Angell est maintenant définitivement protégé.

La prochaine étape est celle de l'acquisition des terres privées qui composent le Bois Angell par la Ville de Montréal.

« Nous savons que Montréal est un acheteur motivé et que des fonds de réserve ont été établis pour son acquisition. Souhaitons maintenant que les propriétaires de la forêt et la Ville de Montréal signent des ententes rapidement pour que l'on puisse ensuite passer à l'étape suivante, celle de l'aménagement de la forêt dans le respect de ses habitats exceptionnels », a conclu le maire Bourelle.

-30-

Information : Bureau du Maire
514 428-4410